

FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ÉCOLE

Année 2023- 2024

Les enfants sont reçus dès l'ouverture de l'établissement scolaire à 8h30.

Les enfants doivent être en classe à 8h45.

Merci de respecter ces horaires pour le bon déroulement de la classe et le bien-être des élèves.

La journée scolaire s'étend :

- le matin de 8h30 à 11h30 pour les 2 Jardins d'enfants,
de 8h45 à 11h30 pour les CM2, CM1 et CM
à 12h30 pour les CE2-CE1-CP et GS
- l'après-midi de 13h à 16h pour les 2 jardins d'enfants
de 13h à 16h15 pour les CM2, CM1 et CM
de 14h à 16h15 pour les GS , CP, CE1 , CE2

Un élève qui arriverait en retard de manière répétée ne sera pas accepté en classe sur la demi-journée, cela, afin de ne pas perturber l'organisation de la journée et le travail du groupe.

Horaires de garderie :

Garderie du matin : de 8h00 à 8h30

Garderie du soir : de 16h15 à 18h pour les maternelles et 18h25 du CP au CM2

Horaires de reprise : à partir de 17h15 jusqu'à 18h25.

La rentrée scolaire se fait sur plusieurs jours :

- 1^{er} jour : les élèves du CP au CM2,
- 2^{ème} jour : rentrée des grandes sections et moyennes sections des 2 jardins d'enfants.
- 3^{ème} et 4^{ème} jour : les petites sections des jardins d'enfants ont une rentrée échelonnée sur deux jours afin de permettre une bonne adaptation et permettre à l'enseignante et l'ASEM de prendre du temps pour chacun.

Absences

La scolarité est obligatoire. Toute absence doit être notifiée sur le cahier de liaison de votre enfant ou par mail.

Nous vous demandons de faire votre possible pour que les rendez-vous médicaux soient pris hors temps scolaire. Si vous ne pouvez faire autrement, **votre enfant sera accueilli à la demi-journée uniquement**, cela, afin de ne pas perturber l'organisation de la journée et le travail du groupe.

Ne sont pas concernés les enfants bénéficiant d'un PPS ou PAI-TSA.

Si votre enfant a des rééducations thérapeutiques pendant le temps scolaire (n'ayant pu obtenir d'autre créneau), demander un PAI-TSA au secrétariat (renouvelable chaque année).

Tenue

Dans notre école, tous les élèves portent un **tablier** et des **chaussons**.

Les élèves apportent également une **serviette de table** rangée dans une pochette (pochette plastique type sac congélation). Ceux-ci sont marqués au nom de l'enfant. Le tablier et la serviette sont remis chaque fin de semaine dans le cartable pour être lavés durant le week-end.

Le port de bijoux ou insignes n'est pas autorisé, tout comme le maquillage (vernis...).

Les baskets et sacs à roulettes avec des lumières clignotantes sont interdits dans l'école.

La **tenue de sport** est obligatoire pour les cours de gymnastique. L'enfant peut venir habillé avec son survêtement le jour du sport.

Cheveux longs

Il est demandé aux enfants qui ont les cheveux longs (filles ou garçons) de les attacher.

Leçons

Dès le CP, votre enfant peut avoir des leçons à revoir, ou des recherches à effectuer.

En revanche, il n'y a pas de devoirs (exercices à faire à la maison).

Evaluations

- Pour les maternelles le cahier de réussite est à retourner signé à l'école après consultation aux dates fixées par l'école (une fois dans l'année pour les Petites Sections, deux fois pour les Moyennes et Grandes Sections).

- Pour le cycle 2 et 3 (du CP au CM2), le Livret Scolaire Unique sera remis à jour chaque semestre (en décembre et en juin) et à consulter en ligne.

Rendez-vous avec l'enseignant(e)

Les parents sont reçus sur rendez-vous le lundi après-midi (et le jeudi pour les enseignantes à temps partiel), à partir de 15h, suivant un calendrier trimestriel qui est remis aux familles.

Les rendez-vous sont à demander directement aux enseignantes via le cahier rouge.

Réunions de parents

Il y a des réunions de parents en début d'année afin de présenter dans chaque classe l'année scolaire qui va débiter.

Classes de découvertes et sorties scolaires

Les sorties, tout comme les classe de découvertes font partie intégrante de notre pédagogie.

A partir de la grande section de maternelle, les enfants partent en classe de découvertes.

La participation à une classe de découverte ou à un voyage scolaire,

- d'un élève ayant des problèmes de santé et/ou traitement médical lourd

- d'un élève bénéficiant pendant le temps scolaire de l'aide d'un(e) AESH,

sera étudiée avec l'équipe pédagogique de l'école. Les parents seront informés de la décision qui sera prise.

Les CM2 et la classe de CM peuvent être amenés à partir en voyage organisé par la ville une semaine à dix jours par an, en France. Il peut cependant arriver que ce soit une autre classe qui permute avec les CM2 ou le CM.

Ces classes sont à la charge des parents. Une attestation peut être délivrée sur demande pour obtenir une participation du Comité d'Entreprise.

Toutes les classes du jardin d'enfants au CM2 participent à des sorties scolaires tout au long de l'année. Pour des questions de sécurité, l'accompagnement de parents est demandé lors des sorties extérieures. Faute d'accompagnants en nombre suffisant, nous pouvons être amenés à annuler des sorties.

Des intervenants extérieurs viennent également animer des conférences ou des ateliers.

Le Gouvernement des élèves

Depuis 1988, les élections présidentielles sont organisées dans l'école, calées sur le calendrier national français. Depuis 2017, le Gouvernement des élèves fait partie intégrante de la vie de notre école. Il est composé d'une vingtaine d'élèves du CP au CM2. Le Conseil des Ministres se réunit tous les 15 jours. Les enfants prennent plaisir à proposer des projets et travailler pour les mener à bien. Ils expérimentent la vie démocratique, comprennent que chaque voix compte et que, si jeunes soient-ils, ils sont capables d'agir sur leur environnement.

Le rendez-vous des délégués

Le rôle du délégué est de représenter sa classe. Les délégués (2 par classe) sont élus tout au long de l'année afin que tous les enfants puissent prendre une part active dans la vie de l'école.

Tous les mois, les délégués se retrouvent pour aborder les problèmes vus au sein de la classe et de l'école, confronter leurs avis et proposer également des solutions, voter des décisions.

La place des parents à l'école

En Ecole Nouvelle, nous apprécions que les parents puissent jouer un rôle dans la vie de l'école.

Chaque classe a deux parents référents ; un parent qui gère les accompagnements pour les sorties et le second pour diffuser les informations aux parents des classes.

Nous demandons à chaque famille d'apporter son aide, une fois par an au moins, pour accompagner les enfants lors des sorties, des séances de sport (classes de GS, CP et CE1) ou pour venir parler de son métier ou de sa passion à la demande de l'équipe éducative.

Il peut aussi arriver que nous ayons besoin d'une aide ponctuelle pour les cantines et les récréations, afin de pallier une absence.

Le spectacle d'école, qui est créé tous les 3 ans, est aussi un projet pour lequel les parents peuvent être sollicités (création de costumes, de décors, maquillage le jour J...).

Sans l'aide des parents, des projets peuvent être annulés.

La fête des parents

A l'école, nous ne portons pas d'attention particulière à la fête des mères ou la fête des pères. En revanche, les enfants préparent un cadeau pour fêter les parents dont la date est décidée chaque année avec les enseignants.

APE - Association des Parents d'Elèves

Il existe une association de parents (autonome) dont vous devenez membre d'office en inscrivant votre enfant.

L'association se réunit 4 à 5 fois par an afin d'échanger avec la Direction de l'école et informer la communauté des parents des projets qui sont mis en place à Emilie Brandt. Ces informations sont diffusées via le compte-rendu des réunions envoyé par les parents référents.

L'APE organise également des conférences sur divers sujets (Discipline Positive, les écrans, manger équilibré en famille...).

Chaque année, 3 à 4 matinées bricolage sont planifiées afin d'aider l'école pour de petites réparations, pour fabriquer du matériel scolaire, ranger la bibliothèque...

Nous recherchons chaque année des parents afin d'animer la bibliothèque une fois par semaine de 16h30 à 17h15.

Enfin, l'association est en charge d'organiser la fête de l'école en fin d'année scolaire et le pique-nique de rentrée en septembre.

L'Association de Gestion

Elle est composée d'anciens parents de l'école. Son rôle est de s'assurer de la bonne gestion financière et organisationnelle de l'école.

Fournitures scolaires

Les fournitures sont demandées en début d'année et redistribuées ensuite dans les classes selon les besoins. Les enfants ne doivent plus rien apporter, sauf demande écrite de l'enseignant.

L'APE propose son aide sur l'achat des fournitures scolaires. Des commandes peuvent être passées sur le site Scoléo qui reverse à l'APE 1€ par commande passée.

L'ANEN - Association Nationale pour le développement de l'Education Nouvelle

Notre école est affiliée à l'ANEN. Notre cotisation annuelle représente 5€ par enfant.

L'ANEN regroupe des écoles et des établissements pratiquant des pédagogies actives, afin de faciliter leurs échanges et de faire connaître leurs travaux.

En tant que parents, vous pouvez adhérer pour participer aux activités proposées par l'association.

<https://anen.fr/>

Les anniversaires

Chaque enseignante décide de quelle manière les anniversaires des enfants sont célébrés dans la classe. Cette pratique est généralement réservée aux classes des plus jeunes. En début d'année, lors de la réunion de parents, l'enseignante vous informe de sa pratique (fête des anniversaires du mois ou le jour même...).

En revanche, certaines règles émanent de l'école et non de l'enseignant. Ces règles peuvent être amenées à évoluer en fonction du protocole sanitaire ou d'un choix de la Direction.

Pour rappel :

- La célébration du ou des anniversaires est un petit temps de pause pris sur la journée de classe
- Les gâteaux maisons sont à nouveau autorisés

- Les gâteaux avec de la crème sont proscrits
- Si vous souhaitez apporter des bonbons, sachez que les sucettes sont interdites
- Un paquet de bonbons pour la classe est amplement suffisant
- Les boissons gazeuses sont proscrites
- Les cadeaux individuels à distribuer à toute la classe ne sont pas autorisés

Pour les anniversaires organisés à la maison, les invitations sont à distribuer en dehors de l'école.

Ces éléments sont ceux actuellement en vigueur à l'école. Cependant, du fait de notre constante recherche pédagogique, certains paramètres peuvent évoluer.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet de l'école.

www.emiliebrandt.fr



<https://www.facebook.com/EcoleNouvelleEmilieBrandt>